

Réformer l'examen d'entrée pour lutter contre les biais sociaux

Après quelques remous médiatiques lors de la campagne des élections syndicales étudiantes 2009, la question d'une réforme de l'examen d'entrée revient sur le devant de la scène à l'IEP. A l'origine de ce regain d'intérêt pour les procédures d'entrée à l'IEP, la mise en place d'un diplôme en fin de premier cycle (bac+ 3), le « Bachelor », décidée l'an dernier, qui s'accompagne d'une refonte des enseignements du premier cycle et notamment d'une réforme du calendrier universitaire de Sciences Po. Ainsi, dès la rentrée 2010, la rentrée des étudiants aurait lieu au 1er septembre, avec a priori un stage d'intégration (pour les admis en première année) aux derniers jours d'août. L'examen d'entrée en première année, dit concours, ne peut donc plus se dérouler fin août, comme c'était le cas jusqu'à cette année. Avancer la date des épreuves constitue donc désormais une nécessité.

L'UNEF souhaite, en préalable à ce dossier d'analyse, rappeler que la démocratisation est une des pierres angulaires de son projet pour l'enseignement supérieur. En effet, nous considérons les distinctions entre grandes écoles, universités, classes préparatoires, instituts universitaires technologiques etc. comme néfaste à l'équité, à la lisibilité et à l'efficacité de l'enseignement supérieur, c'est pourquoi nous réaffirmons notre attachement à l'unification de l'ensemble de ces filières dans un grand service public de qualité. Ce service public garantirait l'égalité entre les étudiants sur l'ensemble du territoire, l'équilibre entre les formations et l'accès de tous à une éducation de qualité. De manière générale, et encore plus dans le contexte actuel de crise économique, le diplôme est une des meilleures armes contre le chômage, en particulier contre celui des jeunes. Or c'est le service public qui permettra à tous les étudiants de réussir leurs études, et c'est sa démocratisation qui permettra à un maximum de jeunes de devenir étudiants.

Dans cette perspective de nivellement par le haut des conditions d'études, la sélection à l'entrée à l'IEP n'aurait plus de raison d'être : elle ne servirait que la reproduction des élites de génération en génération. Nous nous positionnons donc, dans l'idéal, contre toute forme de sélection à l'entrée et au cours de l'enseignement supérieur qui ne soit pas l'obtention du diplôme précédent. Néanmoins, la question de la suppression immédiate de la sélection à l'entrée de l'IEP n'est pas à l'ordre du jour, et est rendue impossible pour des raisons matérielles. C'est pourquoi il semble aller de soi que, comme sélection il doit y avoir, il en va de la « responsabilité sociale » de Sciences Po de la rendre la plus juste possible, afin de garantir l'égalité des chances, la justice sociale et de tendre vers la démocratisation de l'IEP.

Afin de nourrir la discussion sur la réforme, il a été décidé l'envoi d'un questionnaire électronique aux étudiants, qui posait les questions du choix de la date et des raisons de ce choix, et dont les résultats ont été divulgués lundi 12 octobre 2009. Si cette consultation marque un net progrès dans l'intérêt porté à l'avis des étudiants à Sciences Po, elle s'est malheureusement limitée à une vaste opération de communication. En effet, la question de la réforme du concours d'entrée dépasse largement celle du calendrier des épreuves. L'examen d'entrée est, dans sa forme actuelle, porteurs de biais sociaux importants. A niveau académique équivalent, les étudiants issus de catégories socioprofessionnelles favorisées ont davantage de chances de réussir le concours que les étudiants issus de catégories plus modestes. De même pour les lycéens sur les lycéennes, et pour les parisiens sur les non-parisiens. Cet ensemble génère un phénomène de reproduction sociale qui n'est pas acceptable pour notre établissement, pourtant le premier à communiquer sur l'égalité

.....

des chances. C'est pourquoi l'UNEF défend depuis des années la nécessité de réduire ces phénomènes de biais par une réforme globale du concours. Il est prioritaire que l'accès à l'IEP soit basé sur les capacités de chacun et sur la richesse du profil du candidat, tout ceci indépendamment de son origine sociale, géographique, ou encore de son sexe. Ce n'est qu'à cette condition que Sciences Po s'enrichira d'une diversité reflétant la société actuelle, et pourra se targuer d'avoir démocratisé son recrutement.

Or avancer la date des épreuves sans en changer le contenu ne ferait qu'aggraver les biais sociaux existants, les épreuves nécessitant sous leur forme actuelle un délai de préparation important. Ainsi, nous voulons aujourd'hui élargir le débat ouvert par l'administration au travers de la consultation étudiante. Réduire la question de la réforme du concours à un simple changement de calendrier occulte l'enjeu majeur qu'est la démocratisation de Sciences Po. C'est pourquoi nous nous sommes battus, sans succès, auprès de l'administration pour élargir la consultation étudiante à des questions qui nous semblent fondamentales, comme le contenu des épreuves, la pertinence d'introduire un oral de sélection etc. Nous avons également demandé à ce que soit respecté un délai d'environ une semaine entre le moment où les étudiants reçoivent ce questionnaire, et celui où ils peuvent le remplir, afin de provoquer la réflexion et le débat. Ces demandes n'ont malheureusement pas été prises en compte, ce qui a biaisé les résultats de l'enquête adressée aux étudiants : sous sa forme actuelle, il relève du bon sens que les étudiants demandent majoritairement un délai de préparation, et se positionnent donc pour un concours fin juillet.

Si l'exploitation du questionnaire paraît pour le moins hasardeuse, nous avons tout de même obtenu la mise en place tardive d'un débat en présence de la direction et des syndicats étudiants ayant un avis sur le sujet. Loin de l'agitation de l'année dernière, le débat public n'a regroupé qu'une centaine d'étudiants intéressés, prévenus à la dernière minute. Néanmoins l'UNEF se félicite que pendant cet espace de discussion aient spontanément été posées les questions intrinsèquement liées à l'avancée de la date comme le contenu des épreuves, la place de la procédure d'admission sur Mention Très Bien ou encore l'ajout éventuel d'une épreuve orale. Preuve -puisque apparemment il y en avait besoin- qu'il n'est pas possible de parler de la date de tenue des épreuves sans discuter du contenu de ces dernières ; et que les étudiants sont tout à fait aptes à porter un jugement nuancé sur une telle réforme.

Ce dossier a pour but de cibler les différents biais sociaux qui s'exercent -parfois avant même la tenue des épreuves !- et de proposer un certain nombre de mesures qui permettraient de les réduire. Les références des études scientifiques sur lesquelles nous basons notre analyse sont disponibles en fin de dossier. Enfin, il n'est désormais plus possible de mettre en place un grand débat public qui se déroulerait avant le vote par les conseils de la profonde réforme que nous appelons de nos vœux, et qui permettrait à l'ensemble des personnes intéressées de s'approprier, ces enjeux. Néanmoins nous réitérons notre demande pour que ce type de discussion publique soit organisé autour des conseils représentatifs. Pour l'UNEF, c'est ensemble que doivent progresser la démocratisation et la démocratie à l'IEP !

I. Un concours socialement biaisé

1. Une candidature socialement conditionnée : le phénomène d'autocensure
2. Des épreuves socialement discriminantes
3. Les prépas, ou la sélection par l'argent

II. Quelle réforme pour quel concours ?

1. Lutter contre l'autocensure
2. Modifier le contenu des épreuves
3. L'« effet concours » : des effets bénéfiques d'une sélection en deux étapes

III. Résumé des propositions

IV. Annexes : questions fréquemment posées

1. La procédure Mention Très Bien
2. La sélection en deux temps
3. La baisse du niveau
4. Qu'est-ce que le mérite ?

.....

I. Un concours socialement biaisé

Les statistiques disponibles sur le concours d'entrée en premier cycle de Sciences Po montrent que ce dernier est extrêmement biaisé socialement. L'étude de Vincent Tiberj (voir ci-dessus) a révélé que :

- A niveau égal au bac, un non parisien a 2,3 fois moins de chances de réussir le concours qu'un parisien. Avec un handicap plus fort encore pour les franciliens non parisiens que pour les provinciaux.
 - De même les étudiants issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées ont 2 fois moins de chances de réussir l'examen que ceux issus de catégories socioprofessionnelles favorisées.
 - On peut ajouter que les femmes ont 1,9 fois moins de chances de réussir l'examen que les hommes.
- Les mécanismes à l'origine de ces biais sociaux sont multiples :

1. Une candidature socialement conditionnée : le phénomène d'autocensure

Tableau 1 : profil des candidats et des admis à Sciences Po en 2002

	Candidats 2002	Admis 2002
Artisans, commerçants	3%	1%
Chefs d'entreprise	7,5%	5,5%
Cadres, professions intellectuelles supérieures	40%	40%
Professions de l'enseignement	8%	9%
Professions libérales	22,5%	33%
Professions intermédiaires	8%	2,5%
Employés	4,5%	4%
Ouvriers	2%	1%
Autres (agriculteurs, retraités, militaires, inactifs...)	4,5%	5%
TOTAL	100%	100%

Source : conclusion d'enquête de V. Tiberj et C. Riou

La structure sociale des candidatures à l'entrée à Sciences Po a peu évolué entre 1998 et 2002. Les classes sociales favorisées (chefs d'entreprise, cadres, professions intellectuelles supérieures, professions de l'enseignement, professions libérales) sont toujours largement surreprésentées : 75,5% des candidats en 1998 en étaient issus, ils sont 78% en 2002.

Le fait de poser sa candidature à Sciences Po n'est déjà pas socialement neutre. Avant même de se pencher sur la composition sociale du corps des admis à Sciences Po, un regard rapide sur le corps des candidats permet de se rendre compte qu'il est déjà fortement socialement biaisé par rapport à la composition de la population française (plus des trois quarts des candidats sont issus de catégories socio-professionnelles élevées ou CSP+). C'est donc très tôt, avant même le début de la sélection à proprement parler, que le processus d'admission se révèle inégalitaire. On peut trouver plusieurs explications à ce phénomène.

D'abord, une dissuasion d'ordre psychologique. L'image extrêmement prestigieuse de l'établissement peut pousser un certain nombre de lycéens parmi les plus défavorisés à penser qu'« ils ne peuvent pas », que « ce n'est pas pour eux » ou qu'ils « n'y arriveront pas » (on peut y voir un effet de la violence symbolique décrite par Bourdieu dans ses ouvrages sur le système scolaire). Il n'est pas non plus anodin que plus de 50% des étudiants de Sciences Po aient dans leur entourage proche des personnes ayant étudié à Sciences Po. Cela facilite l'information et conforte dans l'idée que



Sciences Po est accessible. Pour les autres, la grande école n'est qu'un horizon lointain hors de portée, ancrée dans un milieu qui n'est pas le leur.

Un autre phénomène majeur dissuade, voire empêche, un nombre important de lycéens de passer le concours : son prix. Les candidats doivent financer, outre le prix du concours (soit 130€, payés également pour le dépôt des dossiers des Mentions Très Bien - dont sont exemptés les boursiers), leur déplacement sur Paris et une nuit d'hébergement. Le coût total du concours devient alors exorbitant pour un élève venant par exemple des Antilles. Or l'étude de M. Tiberj prouve qu'un important facteur d'inégalité est l'origine géographique. Maintenir une telle organisation revient donc à augmenter ces disparités.

Bien sur, ces deux phénomènes se renforcent mutuellement : lorsque l'on manque de confiance en sa capacité de réussir le concours, la somme à déboursier peut constituer un véritable obstacle. Il nous semble donc nécessaire de faciliter l'accès au concours pour tous, indépendamment des ressources financières ou de la situation géographique, afin de réduire au maximum ce phénomène d'autocensure.

2. Des épreuves socialement discriminantes

Dans sa forme actuelle, le concours se compose de :

- Une dissertation d'histoire de quatre heures. L'étude de V. Tiberj montre que cette épreuve est la plus socialement discriminante. Ainsi, à niveau équivalent au bac, les candidats issus de Catégories Socioprofessionnelles favorisées réussissent cette épreuve avec 0,65 points de plus en moyenne que ceux issus de CSP défavorisées. Elle fait en effet appel à des connaissances pures, organisées selon un formalisme et une méthodologie très stricts. De plus, cette épreuve ne porte pas uniquement sur le programme de la terminale qui va de 1945 à nos jours, mais également sur toute la période entre 1914 et 1945, ce qui implique donc que les candidats doivent apprendre cette période, soit au détriment de leurs révisions pour le baccalauréat, soit de manière intensive entre la fin des épreuves et le début du concours.

- Une épreuve de langue vivante de trois heures. L'enquête de Vincent Tiberj révèle que cette épreuve est, avec l'histoire, une des plus discriminantes (0,49 points de plus pour les étudiants issus de CSP favorisées). En effet, les jeunes issus de CSP favorisées sont généralement plus en contact avec des milieux polyglottes ou anglophones et bénéficient souvent de séjours linguistiques divers. Actuellement, une note inférieure à 7/20 à cette épreuve est éliminatoire.

- Une épreuve sur documents de quatre heures. Elle consiste en l'analyse d'un corpus d'une dizaine de documents à analyser. Cette épreuve, instaurée en 1998, est la seule à mettre tous les élèves à quasi-égalité vis-à-vis de leur niveau social. Elle dépend avant tout de la réflexion personnelle de l'étudiant et de sa capacité à synthétiser. Ainsi, bien que reposant sur une certaine méthodologie formelle, cet exercice semble remplir ses objectifs croisés de neutralité sociale ainsi que de « sélection intelligente ».

- Une épreuve de culture générale (dissertation ou étude de document, sans programme). La culture générale, sans programme spécifique, devient une épreuve de culture dominante. Bien que cette épreuve ne soit pas la plus socialement discriminante, elle n'en reste pas moins problématique. Son contenu fait appel à des notions qui n'ont pas toujours été vues en philosophie ou en français, et demande donc un capital culturel supplémentaire à celui acquis au cours de la scolarité. Or on sait que le capital culturel est fortement lié au milieu social. L'enquête de M. Tiberj démontre par ailleurs que cette épreuve est moins socialement discriminante lorsqu'elle est corrigée par des professeurs de philosophie au lieu de professeurs de français. En effet, ces derniers accordent bien plus d'importance à la forme qu'au fond de la copie. Cela démontre qu'en changeant la méthode de correction on peut rendre l'épreuve plus juste socialement, sans toutefois en faire « baisser le niveau ».

.....

Tableau 2 : Influence du correcteur sur la note de culture générale (% d'individus dans le 10ème décile de note de culture générale)

	Professeurs de Lettres	Professeurs de Philosophie
Csp-	6%	12%
Non-csp-	14.5%	14.5%
V de Cramer	0.09	0.02

Tableau 3 : Critères de jugement avancés par les correcteurs de culture générale (% d'étudiants avec au moins une remarque négative dans leur commentaire, forme et fond)

	Professeurs de Lettres		Professeurs de Philosophie	
	Fond	Forme	Fond	Forme
Csp-	85%	53.5%	85%	38%
Non-csp-	80%	36%	70.5%	40%
V de Cramer	0.13	0.13	0.19	0.01

Source : Conclusions d'enquête de V. Tiberj et C. Riou

3. Les « prépas », ou la sélection par l'argent

Le concours étant très éloigné du baccalauréat, dans le temps comme dans le contenu, le meilleur moyen de le préparer est actuellement le recours aux prépas privées. Or ces prépas sont extrêmement chères, et parfois elles-mêmes sélectives. Il faut en effet passer un test pour y entrer, et donc se préparer à ce test en même temps que l'on révise ou que l'on passe son bac. Ce premier élément est déjà dissuasif. Les deux prépas les plus réputées, Lakanal et Ipsup, coûtent respectivement 750€ et 1 500€ pour 5 semaines de formation. Il s'agit de sommes tout à fait exubérantes. Sans compter une fois de plus pour les provinciaux le coût du déplacement et du séjour à Paris. Qui peut se permettre de dépenser une telle somme pour préparer un concours qu'il n'est pas sûr d'avoir ?

Le fait que ces formations se déroulent l'été exclut de plus tous les lycéens qui ont besoin de se salarier pour financer leurs futures études. Aujourd'hui un étudiant sur deux est dans cette situation, ainsi que 15% des lycéens. Ces personnes ne peuvent donc pas bloquer tout un été pour dépenser de l'argent qu'elles n'ont pas sans en gagner par ailleurs. D'autres prépas, comme celle de la documentation française mise en ligne par Sciences Po, sont moins chères (« seulement » 400€), mais restent tout de même difficiles d'accès. Il faut avoir une connexion Internet, ce qui n'est pas le cas de tous les lycéens. Le travail continu demandé tout au long de l'année est également un frein pour les élèves voulant se concentrer avant tout sur leur année et sur le baccalauréat, qui est l'examen national de référence. Préparer deux examens différents en parallèle n'a rien en commun, et demande une assez grande conviction en ses capacités de réussite. Ceux issus d'un milieu où il n'est pas naturel d'accéder à l'enseignement supérieur ont tendance à se concentrer sur l'essentiel : l'obtention du baccalauréat. Enfin, 400€ n'est pas une somme facile à déboursier.

Face à tous ses biais sociaux, l'UNEF propose une réforme profonde du concours, permettant une plus grande justice sociale et une vraie égalité des chances face aux épreuves.

II. Quelle réforme pour quel concours ?

1. Lutter contre l'autocensure

Comme vu précédemment, l'autocensure est causée principalement par un manque de confiance en soi (socialement



construite) et des obstacles matériels causés par les modalités d'examen actuelles. C'est donc sur ces deux aspects qu'il faut agir avec des actions ciblées.

Tout d'abord, il nous semble indispensable de mettre en place des centres d'examen dans les régions et les DOM-TOM, afin d'épargner aux candidats n'habitant pas en région parisienne d'exorbitants frais de transport. Pour prendre un exemple peut-être considéré comme moins « extrême » que les DOM-TOM, nous nous permettons de rappeler qu'il est assez rare de trouver un Paris-Marseille aller-retour pour moins de 100 euros (en réservant 3 mois à l'avance et sans carte de réduction particulière ces voyages sont aux alentours de 130€, hors période de pointe).

Il faut ensuite étendre la gratuité du concours à un maximum d'étudiants.

Pour éviter aux candidats de devoir payer une nuit d'hébergement, source de nombreuses difficultés, il nous semble nécessaire de faire tenir les épreuves sur une seule journée. Cela implique bien sûr des modifications dans le contenu et la nature des épreuves.

Enfin, l'information sur les modalités d'entrée à Sciences Po doit être développée. Développée en quantité, pour communiquer largement auprès de tous les lycéens qui seraient potentiellement intéressés par Sciences Po, mais aussi développée en qualité, en expliquant le mieux possible les épreuves, les connaissances demandées, les attentes des correcteurs, que ce soit sur les épreuves actuellement existantes ou sur l'oral qui serait mis en place. Réduire l'asymétrie d'information entre les différents candidats est un vrai enjeu pour l'égalité de tous devant l'examen.

2. Modifier le contenu des épreuves

Pour parvenir à faire tenir les épreuves sur une seule journée (et donc épargner aux plus défavorisés le coût de l'hébergement sur le lieu d'examen), nous proposons de laisser le choix à l'étudiant entre deux épreuves. Notre choix se porte évidemment sur l'épreuve de Culture Générale et celle d'Histoire, qui sont semblables du point de vue de la typologie, et qui sont toutes deux biaisées. L'épreuve d'anglais nous semble, malgré les biais sociaux, difficilement dispensable à l'entrée de l'IEP. Il n'y aurait ainsi que 3 épreuves à passer. Leur durée, et donc leur forme doit également être réduite, pour ne pas avoir des journées de 12h tout en ayant des épreuves réalisables en une moindre durée, en prenant en compte les possibles tiers-temps thérapeutiques.

Parce que nous sommes conscients qu'un simple avancement de la date des épreuves ne suffira pas à éliminer le phénomène des prépas privées (qui se reporteront probablement sur les vacances de février, de Pâques, ou se transformeront en prépas à l'année sous la forme de cours du soir), nous proposons également de rapprocher le contenu des épreuves du programme du Baccalauréat. En effet, et malgré l'existence de réelles disparités de niveaux entre les lycées, la classe de terminale constitue aujourd'hui la prépa la plus juste et la plus égalitaire qu'on puisse mettre en place. Faire porter l'épreuve d'histoire sur le programme de Terminale (45 à nous jours, au lieu de 1914 à nous jours actuellement) permettrait ainsi de minimiser l'efficacité et l'impact des prépas privées. De même, encadrer l'épreuve de Culture Gé par une bibliographie permettrait d'éviter de sur-valoriser les étudiants dotés d'un fort capital culturel familial en offrant la possibilité à tous les étudiants de préparer l'épreuve dans de bonnes conditions quel que soit leur milieu social. Le bac doit être la meilleure préparation à Sciences Po, et réciproquement : les révisions réalisées pour l'examen d'entrée doivent pouvoir être utiles au lycéen lors de son baccalauréat. Certains invoquent qu'une telle réforme des épreuves ferait baisser le niveau. Or les étudiants entrés sur Mention Très Bien réussissent aujourd'hui mieux que les autres, avec 1 point de plus en moyenne. Nul besoin de révisions supplémentaires, de connaissances additionnelles : un très bon bachelier peut tout à fait être un très bon étudiant à Sciences Po.

En ce qui concerne l'épreuve de langue, nous savons que la maîtrise d'une langue étrangère est une compétence à la



fois indispensable à l'entrée de Sciences Po mais fortement discriminante socialement. Nous proposons donc de rendre l'épreuve de langue « neutre » en l'affectant d'un coefficient 0, tout en maintenant la note éliminatoire. Ainsi, les candidats ayant obtenu une note inférieure à 7 seraient toujours éliminés, mais il ne serait plus possible pour des candidats « moyens » d'être admis grâce à une performance exceptionnelle dans l'épreuve de langues. Encore une fois, cette mesure ne fera en aucun cas baisser le niveau de langue à l'IEP : nous rappelons que le diplôme est désormais conditionné à un niveau C1 en anglais, exigence qui n'était pas présente auparavant.

Enfin, il nous semble nécessaire de changer radicalement l'esprit du concours. En proposant des épreuves plus axées sur la réflexion personnelle et les capacités d'analyse des candidats, au détriment d'un rigorisme méthodologique excessif, on réduit considérablement l'impact du milieu social sur la réussite de l'examen. Il en va de même pour la correction, dont on a montré l'influence sur la réussite ou non des épreuves. On sait que certains professeurs favorisent la forme au fond. Il faut donc recruter plus de professeurs de philosophie et/ou mieux encadrer les critères de notation. Une grille d'évaluation claire doit être donnée aux correcteurs, avec un maximum de points à ne pas dépasser attribuables à la forme (comme cela se fait pour le baccalauréat).

Avec trois épreuves de typologie différente, l'on pourrait examiner des qualités relativement diverses chez les candidats à l'IEP. Or l'on sait que la diversité des critères de notation permet d'éviter de focaliser son recrutement sur une certaine catégorie de candidats, et réduit de fait les biais de toutes sortes lors d'un examen sélectif. Cette organisation des épreuves répondrait donc aux impératifs de justice sociale qui devraient être ceux de Sciences Po, tout en permettant d'évaluer différentes aptitudes chez les lycéens.

3. L'« effet concours » : des effets bénéfiques d'une sélection en deux étapes

Quand la différence entre le dernier candidat admis et le premier non reçu est de 1,5 points sur 240, il n'y a pas de droit à l'erreur. C'est sur cette petite marge que les biais sociaux (maîtrise absolue de l'expression écrite, connaissances dues à l'environnement socioculturel) jouent à plein, comme le montre l'enquête de Vincent Tiberj. La conséquence, c'est que le meilleur moyen de diminuer les biais sociaux c'est de diminuer le ratio nombre d'admis / nombre de candidats. C'est entre autres pour cette raison que nous avons soutenu la politique d'augmentation du nombre d'étudiants à Sciences Po ces dernières années. C'est aussi pour cette raison que nous avons souhaité la disparition du concours à Bac + 1, car cela permettrait d'ouvrir plus de places au concours Bac + 0. Dans cette perspective, l'introduction d'une sélection en deux étapes (admissibilité / admission) permettrait de réduire mécaniquement les biais sociaux.

En effet, ajouter une seconde phase de sélection implique, par effet mécanique, la hausse du taux d'admissibilité concernant les épreuves écrites et donne alors davantage de chances aux candidats issus de CSP défavorisées de faire leurs preuves. Plus de taux d'admissibilité se relâche dans la première phase de sélection d'un concours, plus on donne une chance à l'échantillon des admissibles d'être représentatif de la société. Ainsi un concours se déroulant en deux phases de sélection est plus juste socialement qu'un concours se déroulant en une seule phase.

Si notre choix se porte sur une épreuve orale c'est à la fois pour assurer la variété des modes de d'évaluation et parce que nous avons la conviction que cette épreuve, avec une grille de critères suffisamment précise, n'évaluerait plus seulement les performances académiques et culturelles des candidats mais aussi leur motivation. L'introduction d'un oral -pour lequel les aptitudes sont beaucoup moins socialement réparties que pour l'écrit- permet tout d'abord une diversification accrue des critères de notation, et donc du recrutement à l'IEP. Mais il ne s'agit pas pour nous de transformer cette épreuve en entretien d'embauche. Nous voulons donner la chance à tous les candidats de faire valoir leurs qualités et leur motivation. L'épreuve d'admission pour les candidats CEP est d'ailleurs une épreuve orale, et 60% des admis par cette procédure sont des boursiers. Cela nous porte donc à croire dans les vertus d'un examen oral, dans un format similaire à celui mis en place pour les lycéens de ZEP. Ils sont évalués sur leur capacité à défendre leur dossier de presse,



et non sur un capital culturel socialement construit ou sur une formalité méthodologique. Cette option nous paraît donc pertinente si elle assure l'équité entre les candidats. La tenue d'une épreuve orale exclut donc définitivement une date de concours fin juillet, le délai nécessaire de correction de l'épreuve écrite n'étant plus suffisant par rapport aux dates de la rentrée.

III. Résumé des propositions

Afin de lutter contre les biais sociaux à l'entrée de l'IEP, l'UNEF propose :

- L'avancement du concours entre les épreuves et les résultats du bac
- La repondération de l'épreuve de langue (coefficient 0) - tout en conservant le principe de note éliminatoire
- Le rapprochement du programme de révision de celui du baccalauréat (pour l'Histoire et la Culture Gé)
- La tenue des examens sur une unique journée en introduisant une épreuve aux choix entre ordre et général et

histoire

- Le passage de toutes les épreuves en région et dans les DOM-TOM
- L'extension de la gratuité à un maximum de lycéens
- L'introduction d'une deuxième phase de sélection orale
- Conserver une procédure d'admission sur Mention Très Bien

Remarque :

L'ensemble de l'analyse ici exposée se base sur l'étude de Vincent Tiberj, chercheur du CEVIPOF, intitulée « Enquête sur les inégalités de l'examen d'entrée à Sciences Po : résultats, surprises et enseignements. » et disponible à cette adresse :

http://www.sciences-pop.fr/presse/sciencespo_infos/doc/bcycl.pdf

.....

IV. Annexes : questions fréquemment posées.

Afin d'éviter tout mauvais débat et tout faux procès d'intention, voici quelques réponses aux questions qui nous ont été le plus souvent posées. Une fois ces problèmes écartés, nous espérons entamer rapidement des discussions sur une vraie réforme du concours.

1. La procédure Mention Très Bien

En l'état, cette procédure permet un rééquilibrage social et géographique, avec environ 20% de boursiers. Il paraît malheureusement difficile de rendre le concours neutre socialement, c'est pourquoi nous nous opposons à la suppression de cette procédure. Il nous semble souhaitable de conserver cette voie d'accès en l'état, en assurant une stricte indépendance entre les procédures. Néanmoins il est possible qu'il faille l'aménager, avec le changement de calendrier.

En effet, si le concours venait à être, comme nous l'appelons de nos vœux, dans la foulée des épreuves du baccalauréat, beaucoup de lycéens vont de toute façon passer le concours. Dans cette perspective, nous souhaitons alléger au maximum les coûts qui pèsent sur ces étudiants, et ne pas leur rajouter une troisième épreuve - par exemple orale, comme il nous l'a été suggéré en groupe de travail. Si l'on tient absolument à sélectionner les lycéens sur des critères et des épreuves « made in Sciences Po », alors nous pensons qu'il faudrait plutôt utiliser l'examen réformé, que la plupart passeraient de toute façon, en tant que première phase de sélection, puis de mettre en place une procédure d'admission sur Mention Très Bien.

Avec les résultats disponibles actuellement, il nous paraît de toute façon essentiel de maintenir une voie d'accès spéciale pour les MTB. Rappelons-le tout de même : malgré toutes les critiques que l'on peut lui porter, le baccalauréat reste le seul examen national d'envergure, et demeure plus neutre et juste que n'importe quel autre examen.

2. La sélection en deux temps

L'introduction d'une épreuve orale, et donc d'une sélection en deux temps, risque de faire augmenter le coût de l'examen d'entrée. Parce que nous luttons contre l'autocensure, et donc pour limiter au maximum les coûts, il nous paraît d'autant plus important de mettre en place les mesures suivantes, afin de, pour le moins, compenser les coûts qui seront induits par l'oral, et bénéficier pleinement des effets d'une deuxième phase de sélection :

- la décentralisation des épreuves en région et dans les DOM-TOM
- faire tenir la partie écrite en une seule journée pour éviter tout frais d'hébergement
- extension de la gratuité à un maximum d'étudiant

3. La baisse du niveau

Nombreux sont ceux qui nous reprochent de vouloir « faire baisser le niveau » avec les propositions ci-dessus énoncées. Seulement par quel raccourci de pensée peut-on dire que la suppression des biais sociaux ferait baisser le niveau ? Avec quels arguments peut-on déceimment soutenir que la justice sociale et l'égalité des chances sont incompatibles avec l'excellence académique ?

L'introduction d'une procédure CEP n'a en aucun fait baisser le niveau de Sciences Po ni dévalorisé les diplômes. On sait que 9 étudiants entrés sur convention sur 10 passent dans l'année supérieure. De même, les amdis sur MTB réussissent généralement mieux que les autres étudiants, avec en moyenne 1 point de plus. Voilà qui devrait redonner confiance dans la valeur du bac, ou au moins de la mention très bien ! Nous estimons par ailleurs que ce n'est pas un concours entièrement fondé sur le capital culturel qui est le plus à même de recruter des étudiants de qualité. En l'état, cette procédure ne sert qu'à recruter des étudiants des classes les plus favorisées. On sait également que la difficulté d'un concours tient essentiellement dans son taux de sélectivité, et qu'il suffit donc de le baisser pour obtenir un examen plus juste, sans pour autant en affecter la qualité. La sélection se joue parfois à un quart de point, ce qui est peu... et ne suffit

.....

pas à dire que celui qui avait ce quart de point en moins était moins capable de réussir. Enfin, nous sommes convaincus que la qualité du diplôme de Sciences Po dépend avant tout de l'excellence de sa formation. La diversification du recrutement ne peut en rien nuire à cette formation, au contraire, elle ne peut que l'enrichir.

4. QU'est-ce que le mérite ?

Nombreux sont ceux également qui se revendiquent de la « méritocratie » et qui estiment que nous la remettons en cause. Nous estimons qu'il ne peut y avoir de mérite s'il est socialement construit, voire acheté. Nous estimons qu'il n'y a pas de mérite sans égalité des chances. Les MTB ou les CEP sont-ils moins méritants parce qu'il n'ont pas passé le concours ? Il est inacceptable de parler de « mérite » quand on voit à quel point le milieu social influence la réussite de l'examen d'entrée, quand on voit que 78% des candidats sont issus des catégories socioprofessionnelles les plus favorisées de la population. Il est impensable de parler de « méritocratie » quand toutes choses égales par ailleurs, un étudiant non-parisien a plus de deux fois moins de chances de réussir l'examen qu'un parisien ?

Pour l'UNEF la réponse est claire. Sans réforme du concours, Sciences Po restera une école d'élite et un centre de la reproduction sociale. Ce qui n'a pas grand-chose à voir avec le mérite, sauf dans sa version « censitaire ».

